



AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

Renouvellement des membres nommés du Conseil d'Administration du CCAS

Le Maire de la Commune de Sainte-Marie-de-Ré informe les responsables associatifs du renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Conformément aux articles L. 123-6 et R. 123-11 du Code de l'action sociale et des familles, il sera procédé à la nomination par Monsieur le Maire de 4 membres représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale.

1. Catégories d'associations concernées

Les candidatures doivent émaner des associations suivantes :

1. Associations de retraités et de personnes âgées du département ;
2. Associations de personnes handicapées du département ;
3. Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
4. Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), qui propose une liste de candidats.

2. Modalités de candidature

Chaque association est invitée à proposer une liste comportant au moins **trois noms** de personnes (sauf si l'association justifie d'un nombre de membres inférieur à trois).

- Les candidats doivent résider dans la commune.
- Ils ne doivent pas être membres du Conseil Municipal.
- Ils doivent être majeurs et jouir de leurs droits civiques.

3. Calendrier et dépôt des dossiers

- **Date limite de réception des candidatures** : le 13 avril 2026 à 17h00.
- **Lieu de dépôt** : Les propositions doivent être adressées à Monsieur le Maire :
 - Soit par courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi).
 - Soit par dépôt en Mairie contre récépissé.
- **Adresse** : 32 rue de la République 17740 Sainte-Marie-de-Ré.

4. Pièces à fournir

Le courrier de candidature doit être accompagné des statuts de l'association et de la liste des trois personnes pressenties avec leurs coordonnées (nom, prénom, adresse, profession).

Fait à Sainte-Marie-de-Ré, le 30 mars 2026

Le Maire,
Franck MUSSILLIER

